



Law Society of Ontario | Barreau de l'Ontario

Octobre 2018

**Aux :** Étudiants et étudiantes des facultés de droit en dernière année

**Copie :** Doyennes et doyens des facultés de droit et agents et agentes de développement de carrière

**Objet :** Demandes d'inscription au Processus d'accès à la profession d'avocat 2019-2020

Osgoode Hall  
130, rue Queen Ouest  
Toronto (Ontario)  
M5H 2N6

Tél. 416 947-3315  
Télec. 416 947-9070

Délivrance de permis et  
agrément

**Date limite pour présenter une demande : 3 décembre 2018 à 17 h**

La présente décrit la procédure de demande et les étapes pour s'inscrire au Processus d'accès à la profession d'avocat du Barreau de l'Ontario pour 2019-2020. Votre faculté de droit a accepté de distribuer cette information à tous les étudiants et étudiantes en troisième année de droit.

**Tous les candidats et candidates au processus d'accès à la profession doivent satisfaire aux exigences suivantes pour être admis comme avocats en Ontario :**

- Réussir l'examen d'accès à la profession en qualité d'avocat(e) plaidant(e) et l'examen d'accès à la profession en qualité de procureur(e). À titre d'information, les dates et les lieux des examens d'accès à la profession seront affichés dès qu'ils seront connus, au : <http://lso.ca/Processus-d-acces-a-la-profession-d-avocat> à la rubrique « Examen d'accès à la profession ». Nous demandons aux candidat(e)s et aux facultés de droit de prêter attention aux dates d'examens avant de fixer les dates de remise des diplômes, afin d'éviter des conflits d'emploi du temps et de prévoir un temps suffisant pour les déplacements des candidat(e)s entre les cérémonies de remise de diplôme et les examens.
- Faire une composante de formation expérientielle, qui comprend soit un stage de 10 mois ou le programme de pratique du droit (PPD). À l'heure actuelle, la continuation du PPD a été approuvée pour une sixième année pour la période 2019/2020. L'évaluation du programme est en cours et d'autres renseignements sur les futures sessions du PPD, y compris les dates et dates limites applicables, seront affichés dès qu'ils seront connus. Les candidats et candidates sont encouragés à consulter le site Web du Barreau au [www.lso.ca](http://www.lso.ca) et leur compte en ligne du processus d'accès à la profession régulièrement ;
- Être de bonnes mœurs ;
- Soumettre un relevé officiel de notes final, expédié directement au Service de délivrance de permis et d'agrément du Barreau par la faculté de droit au plus tard le 6 août 2019. Vous devez demander à votre faculté de droit d'envoyer ce

document directement au Barreau dans un délai suffisant avant la date limite, afin d'éviter des frais de dépôt en retard ;

- Payer tous les frais et déposer tous les formulaires et documents tel que requis par le Barreau.

**La demande d'inscription au Processus d'accès à la profession d'avocat est divisée en deux parties :**

La **partie I** consiste à remplir une demande en ligne. La **partie II** consiste à déposer une version papier certifiée conforme ou notariée de la demande avec les droits requis et la documentation à l'appui. Vous DEVEZ remplir et déposer les deux parties pour être admis au Processus d'accès à la profession d'avocat. **Les demandeurs qui ne remplissent pas les deux parties de la demande se verront retirés du processus et ne seront pas facturés ou inscrits aux examens d'accès à la profession et ne pourront pas effectuer la composante de formation expérientielle.** Les deux parties peuvent être remplies à compter d'octobre 2018, une fois que l'application en ligne sera activée.

Pour remplir la partie I de la demande d'inscription :

- **Au début du mois d'octobre, veuillez consulter le site Web du Barreau, section Processus d'accès à la profession d'avocat, à <http://iso.ca/Processus-d-acces-a-la-profession-d-avocat>.**
- **Cliquez sur « Faites votre demande » en bas de la page pour avoir accès au formulaire de demande en ligne pour 2019-2020.**
- **Assurez-vous de consulter la page « Remplir la demande d'inscription au Processus d'accès à la profession d'avocat » pour plus de renseignements.**

Les demandeurs ont jusqu'au **3 décembre 2018 à 17 h H.N.E.** pour remplir et envoyer la demande et les frais, faute de quoi ils seront assujettis à des frais de retard. Si vous avez l'intention de passer l'un des examens en juin 2019, en novembre 2019 ou en mars 2020, vous devez faire une demande avant cette date limite. Il est toutefois recommandé pour les candidats qui ont l'intention de passer leurs examens en mars 2020 ou qui commenceront leur formation expérientielle en 2020 d'attendre et de faire leur demande lors de la période suivante, qui débutera en octobre 2019.

Vous aurez une période du Processus de trois ans pour terminer le processus d'accès à la profession (sauf si vous avez entrepris une quelconque composante du Processus lors d'un cycle précédent). En tant que nouveau(velle) candidat(e), votre période du Processus de trois ans commencera le 1<sup>er</sup> mai 2019 et se terminera le 30 avril 2022.

Des renseignements sur les examens, les règles, les politiques et les dates à noter se trouvent également sur le site [Web du Barreau](#). Nous vous encourageons fortement à prendre connaissance de cette information.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de délivrance de permis et d'agrément du Barreau :

**Par courriel :** [licensingprocess@lso.ca](mailto:licensingprocess@lso.ca)

**Une fois que vous aurez fait une demande, vous pourrez aussi envoyer un message au Barreau par votre compte en ligne.**

**Par téléphone :** 416 947-3315

Sans frais au 1 800 668-7380, poste 3315

Veuillez agréer nos cordiales salutations. Nous vous souhaitons tout le succès possible dans vos études et avons hâte de vous accueillir dans la profession.

Le chef de service,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ken Osborne', with a long horizontal flourish extending to the right.

Ken Osborne, CD, B.A., LL.B., M.s. Ed., CTD  
Gestionnaire, Délivrance de permis et agrément  
Barreau de l'Ontario